



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018
Reçu en préfecture le 10/07/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180703-2018_07_135-DE

SÉANCE DU 3 JUILLET 2018

2018-07-135 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 MAI 2018

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 4 juin 2018

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2018-06-030 : Projet Social et Educatif : Poursuite du partenariat avec l'association ADAV33 sur le parcours résidentiel.

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2018 de partenariat entre La Cali et l'ADAV33 qui assurera l'exécution du projet d'accession à la propriété de 2 familles du voyage stationnées sur l'aire de Libourne,
- à verser à l'ADAV33 une participation financière de 5 000 € TTC pour ce projet. La Cali versera 60% à la signature de la convention et le solde après l'obtention du compte rendu annuel de la mission.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2018-06-031 : Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Office de tourisme intercommunal du Libournais - renouvellement

- A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :
- d'approuver la mise à disposition d'un agent communautaire au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais pour une durée de deux ans, avec effet au 1^{er} janvier 2018 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'arrêté individuel afférents.

B-2018-06-032 : Convention de services partagés avec la mairie de Saint Denis de Pile - renouvellement au titre de l'année 2018

- A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :
- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2018, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
 - d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

BUREAU du 18 juin 2018

ADMINISTRATION GENERALE

Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 3 juillet 2018:

Aire de camping-cars de Coutras : sollicitation d'un fonds de concours

Le Conseil municipal de Coutras en date du 29 mars 2018 sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 77 736,82 € pour le financement de son aire de camping-cars de 18 places située au bord de la Dronne à côté du parking de la guinguette pour un montant total de 190 375,88 € TTC. Cet aménagement se décomposera en 2 phases, dont une première tranche de 10 places en 2018. La deuxième tranche sera réalisé en 2019.

Le Bureau communautaire a émis un favorable pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Coutras à hauteur de 77 736,82 €.

Salle de conférence et de cinéma de Saint-Seurin sur l'Isle : sollicitation d'un fonds de concours

Le Conseil municipal de Saint Seurin sur l'Isle en date du 17 janvier 2018 a voté la Communauté d'agglomération d'un montant total de 64 340,10 € pour le financement d'une salle de conférence et de cinéma. Cette salle implantée sur un pôle de proximité permettra d'accueillir des professionnels souhaitant organiser des conférences, d'impulser des manifestations ayant des retombées économiques, d'accueillir des enfants des écoles, Elle sera également un espace de loisirs, un lieu de rencontre pour les associations culturelles, caritatives et sportives et permettra d'accéder à la culture cinématographique. Elle comprendrait 86 places et serait située près de la gare. Sa réalisation est prévue au second semestre 2018.

Le Bureau communautaire a émis un favorable pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Seurin sur l'Isle à hauteur de 64 340,40 €.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

B-2018-06-033 : Engagement de La Cali dans la convention d'actions touristiques avec le Département de la Gironde et Gironde Tourisme

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la candidature de La Cali et de son Office de Tourisme pour la signature d'une Convention d'Actions Touristiques avec le Département de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les dossiers de demande de financements qui en découleront.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2018-06-034 : Partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde pour développer une démarche de marketing territorial

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CCI de Bordeaux

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2018-06-035 : Modification des règlements de fonctionnements des 5 EAJE suite à la mise aux normes réglementaires

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à valider les cinq règlements de fonctionnement ci-annexés afin de les diffuser et de les appliquer à l'ensemble des familles accueillies.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2018-06-036 : Forum Emploi Formation du Libournais, édition 2018 : demandes de subvention au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et aux EPCI du Libournais

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant :

- à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation et signer tous les documents afférents, auprès :

- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fonsadais et du Grand Saint-Emilionnais.

B-2018-06-037 : Financement des postes du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) : demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) 2018

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les demandes de subvention et tout autre document y afférent,- accepter la perception de la subvention.

B-2018-06-038 : Markethon de l'emploi, édition 2018 : convention de partenariat avec l'association AGIRabcd

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer une convention de partenariat et tous les documents afférents avec l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre du Markethon de l'emploi de La Cali.

B-2018-06-039 : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles : 1ère phase de programmation d'actions soumises aux fonds d'intervention CTG

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- approuver le programme d'actions soumises aux fonds d'intervention CTG,
- percevoir les contributions de la Caf et de la Msa pour l'ensemble des actions de la programmation, sur présentation du bilan financier à la fin de l'année concernée par la programmation.

AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

B-2018-06-040 : Adhésion de La Cali à l'association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques - ADELFA 33

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'adhérer à l'association ADELFA33
- de régler chaque année la cotisation à hauteur de 0,06 €/habitant (population municipale).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2018-06-041 : Mise à disposition partielle d'un animateur Jeunesse auprès de la Mairie de Coutras - renouvellement

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Mairie de Coutras en qualité d'animateur sportif auprès des scolaires à raison de 6 heures hebdomadaires en moyenne pour une période allant du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition individuelle correspondante.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

B-2018-06-042 : Adoption du règlement intérieur de l'Ecole de musique intercommunale pour l'année 2018/2019

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver le règlement intérieur de l'école de musique intercommunale pour une application à partir de la rentrée 2018/2019,
- signer le présent règlement et tout document y afférent.

B-2018-06-043 : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de subvention auprès des partenaires institutionnels

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de l'Iddac, de la DSDEN de la Gironde et de l'atelier Canopé pour le soutien à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et extra-scolaire, ainsi que pour le projet « Graine de voix » pour l'année scolaire 2018/2019,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention,
- accepter de percevoir les subventions qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 10 juillet 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018_07_135-DE